

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 136 (2015)
Heft: 5

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 21 mars 2015 à Grangeneuve (FR)

1. Souhais de bienvenue et ouverture de la 139^e assemblée des délégués de la SAR

A 9 heures, le président François Juilland ouvre la 139^e assemblée des délégués convoquée à l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve. Il souhaite la bienvenue à tous les invités, membres honoraires, membres vétérans, délégués et membres. Il remercie Jean-Marie Gachet, président de la Fédération fribourgeoise d'apiculture et toute son équipe ainsi que M. Olivier Pittet, représentant de ladite école.



Il demande un moment de recueillement pour les membres malades ou disparus et leurs familles, notamment en souvenir d'Antoine Rosselet et de William Schneeberger, membres d'honneur décédés en 2014.

Il constate que l'ordre du jour a paru dans les délais dans la revue de mars 2015.

2. Contrôle des pouvoirs

Les sept fédérations étant représentées, cette assemblée peut valablement délibérer. L'assemblée compte 60 délégués (sur 64), 9 membres honoraires (sur 18) et 7 membres du comité, soit 76 personnes avec droit de vote (sur 89). Les membres du comité n'ayant pas le droit de vote en ce qui concerne les affaires de gestion (article 11 des statuts), seules 69 personnes peuvent voter sur ces sujets.

3. Désignation des scrutateurs

Le président désigne comme scrutateurs Marlyse Darbellay, Alain Lauritzen et Jean-Marie Gachet.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 15 mars 2014

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 15 mars 2014, après une remarque d'Eric Marchand, est accepté à l'unanimité avec remerciements à l'auteur.

5. Rapport du président

Le président fait un tour complet des sujets qui ont occupé et préoccupé le comité en 2014. Ce rapport est publié in extenso dans la revue.

6. Adoption des rapports publiés dans la Revue SAR de mars 2015

Les rapports «Compte de publicité», «Bibliothèque SAR», «Contrôle du miel», «Assurances» et «Vulgarisation, sélection et élevage» sont acceptés globalement, sans discussion et à l'unanimité.



7. Finances

7.1 comptes 2014

Les comptes 2014 préparés par le caissier R. Monney ont été publiés dans la Revue SAR de mars 2015. Aucun membre ne pose de question.

7.2 rapport des vérificateurs

Le rapport des vérificateurs, publié également dans la revue, est lu par Bernard Cherpillod. Il propose à l'assemblée d'accepter les comptes 2014 tels que publiés dans la revue.

L'assemblée accepte les comptes à l'unanimité moins une abstention.

7.3 budget 2015

Le budget 2015 a également été publié dans la revue.

Mis au vote, le budget est accepté à l'unanimité.

7.4 désignation des sections vérificatrices

Pour l'exercice 2015, les sections Hérens, Jorat et Jura bernois (nouveau) sont désignées pour la vérification des comptes.

8. Proposition de modification

a) des statuts

Le comité propose de modifier l'article 24 des statuts de la SAR en supprimant le second paragraphe «Ne sont pas rééligibles les membres du comité central qui atteignent 70 ans dans l'année en cours.»

La proposition est acceptée à l'unanimité.

b) des indemnités versées aux membres du comité central

Le comité propose d'augmenter à Fr. 7000.- l'indemnité versée pour la Caisse et la Rédaction et d'y ajouter Fr. 500.- pour l'utilisation d'un local. Ces deux postes sont aussi importants qu'ils sont difficiles à repourvoir. Les indemnités pour les autres dicastères ne sont pas modifiées. On notera

qu'il y a vingt ans que les indemnités au comité central n'ont pas été réajustées.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

c) des règlements du concours des ruchers

Après une année d'expérience comme nouveau titulaire, Rémy Meier a constaté plusieurs incohérences ou mesures susceptibles d'améliorer le travail des candidats comme du jury. Les propositions ont paru dans la revue de mars 2015.

Marc Léchaire fait des remarques et une proposition. Cette dernière est très largement refusée (67 non, 2 oui, 7 abst.).

Le président soumet au vote la proposition du comité.

Les modifications proposées sont acceptées à la quasi-unanimité (74 oui, 1 non, 1 abst.).

d) du règlement marketing

La Confédération ayant pris d'autres dispositions, le règlement marketing n'a plus sa raison d'être. Le président souhaite tout de même soumettre son abrogation au vote.

La proposition d'abrogation est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

9. Concours de ruchers

9.1 concours 2014

R. Meier présente le concours de ruchers 2014 qui s'est déroulé dans la 4e circonscription, soit La Menthue, Lucens, Moudon, Jorat, Haute-Broye. Il a réuni... 2 participants. Ces courageux sont félicités.

9.2 remise de la médaille de vermeil

Elle est remise à Didier Bettens. R. Meier et le président félicitent le lauréat qui adresse quelques mots à l'assemblée.

9.3 concours 2015

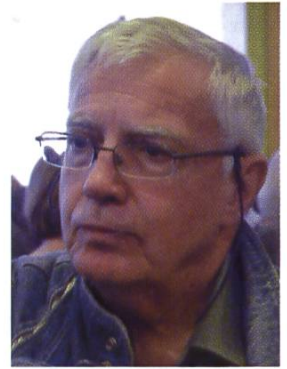
En 2015, c'est le tour de la 11^e circonscription, soit Entremont, Martigny, Saint-Maurice. R. Meier annonce que plusieurs candidats sont déjà inscrits. Le président précise alors que ces candidats participeront dans le cadre du règlement «ancien». Celui adopté ce jour entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2016.



10. Nomination du comité

Le président fait part de la démission de Philippe Treyvaud atteint par la limite d'âge des 70 ans selon les statuts en vigueur jusqu'à ce jour. Il le remercie pour ces 11 années de fructueuse collaboration et lui remet des cadeaux.

Le président passe la parole à Pascal Crétard, président de la Société Genevoise d'Apiculture qui présente la candidature de Max Huber. Ce dernier est élu par acclamation.



Le président fait part de la démission d'Ulrich Zaugg. Il le remercie pour ces 9 ans passés au comité et lui remet des cadeaux.



Le président passe la parole à Jakob Troxler, président de la Fédération Vaudoise d'Apiculture qui présente la candidature de Mélanie Grandjean. Cette dernière est élue par acclamation.

Le président indique que les autres membres du comité se représentent. Ils sont élus par acclamation

11. Nomination du président

Le président déclare mettre son mandat à disposition. Il est aussitôt longuement ovationné.

12. Election du délégué et de son suppléant au concours de ruchers

Willy Debély se déclare prêt à poursuivre sa tâche. Il est réélu pour une période réglementaire de 3 ans. Personne ne s'annonce pour le poste de suppléant!

13. Attribution du prix Bertrand

Le comité attribue le prix Bertrand 2015 à M. Francis Saucy, auteur des 10 articles retraçant la vie et l'œuvre de François Huber et qui a fait un excellent travail de vulgarisation concernant un pionnier romand mondialement connu. Ces articles ont paru dans la revue au cours de l'année 2014.



L'assemblée applaudit ce choix; le président félicite le lauréat qui adresse quelques paroles à l'assemblée.

14. Honorariat

Le président propose à l'assemblée de nommer membres d'honneur:

Ruedi Ritter, cheville ouvrière d'apisuisse et d'apiservice jusqu'à sa retraite ce printemps,

Philippe Treyvaud, membre du comité SAR de 2004 à 2015,

Ulrich Zaugg, membre du comité SAR de 2009 à 2015.

Ruedi Ritter n'est pas présent; il est au service de l'apiculture et donne un cours à Landquart. Philippe Treyvaud et Ulrich Zaugg prennent chacun la parole.

15. Confirmation du lieu de l'assemblée 2016 et organisation 2017

La prochaine assemblée des délégués aura lieu à Sion le 19 mars 2016. Jakob Troxler confirme que l'assemblée 2017 aura lieu dans le Pays de Vaud.

16. Divers

a) E. Marchand s'inquiète de la position de l'administration fédérale à propos de l'apiculture, de son aide (très modeste) et de la faiblesse de la branche apicole. Ph. Treyvaud lui répond qu'apiservice, après sa phase de démarrage, entre dans une phase de production avec Anja Ebener, directrice à plein temps entrée en fonction le 1^{er} janvier de cette année. Par ailleurs, pour mieux défendre les intérêts de la filière apicole, apisuisse désignera Bernhard Guhl, conseiller national argovien et apiculteur, comme nouveau président d'apisuisse.



A la question précise à propos d'un document intitulé «Plan national pour l'apiculture» le secrétaire lui répond qu'il n'a pas connaissance de ce rapport mais qu'il s'informerait auprès d'apisuisse.

b) S. Burri présente des dépliants et informe sur le matériel de promotion.

c) J.-Ph. Mouron se réfère à un vol dont il a été la victime. Le cas sera repris entre lui et le responsable du dicastère.

d) M. Léchaire demande si le produit Maqs sera admis en Suisse. J.-D. Charrière lui répond qu'une demande d'homologation a été déposée; ce produit à base d'acide formique ne montre pas d'effets plus positifs que les produits utilisés jusqu'ici.



e) J.-P. Cochard demande que l'homologation intervienne avant la prochaine campagne de traitement. Il annonce également que l'Assemblée nationale française a voté une interdiction des néonicotinoïdes; le Sénat doit encore se prononcer. Cela pourrait provoquer un précédent en Europe.

17. La parole aux invités



Le président passe ensuite la parole aux invités, soit M^{me} Anja Ebener (apiservice), Olivier Pittet (Grangeneuve) et Rudolf Schläfli (député).

Le président remercie les participants pour leur présence et le bon déroulement de l'assemblée; il lève la partie formelle de la séance à 11 h 20. Après une pause de 15 minutes, les près de 200 participants écoutent, captivés, la conférence passionnante du Prof. Joseph Hemmerlé sur le monde microscopique de

l'abeille. Les participants ont pu voir des images magnifiques concernant la fabrication de cire par les glandes cirières, l'utilisation de la langue de l'abeille pour laper eau, nectar et miel-lat ou la récolte et le chargement des pelotes, tout cela agrandi de manière phénoménale.

On n'entendait ni abeille, ni mouche voler pendant cette conférence: un très grand succès.



Le secrétaire : Philippe Treyvaud



Rapport du président 2015

Mesdames, Messieurs,

Suite à notre AD 2014 à Colombier, nous avons eu le plaisir d'accueillir la nouvelle représentante du canton du Jura, M^{me} Sonia Burri-Schmassmann. Le comité s'est donc réorganisé: Sonia, très intéressée par le miel et le marketing, a repris la partie marketing du dicastère, le matériel de publicité et la représentation SAR dans les commissions apisuisse miel et marketing, Ulrich Zaugg conservant la partie contrôle du miel et ancien matériel de publicité. Rémy Meier ayant émis le désir de reprendre le dicastère concours des ruchers, vétérans, assurances, diplômes, insignes a donc abandonné les conseils aux débutants à Philippe Treyvaud qui a rajouté ce dicastère à ceux qu'il gérait auparavant. Nos représentants dans les différentes commissions apisuisse sont donc: pour la commission miel: Sonia Burri-Schmassmann et Rose Aubry; pour la commission marketing: Sonia Burri-Schmassmann; pour la commission SSA: Philippe Treyvaud. Kurt Nobs a accepté de reprendre la présidence de la commission d'élevage, en remplacement de Philippe Treyvaud. Merci à toutes ces bonnes volontés qui nous permettent de mener à bien nos activités.

Cette équipe s'est donc mise au travail en traitant notamment, durant nos 6 séances, les points suivants:

Edition 2014 de «L'apiculture – une fascination»

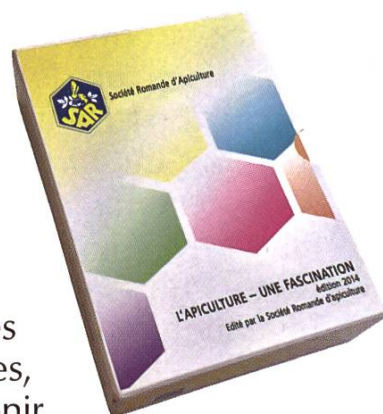
Le VDRB avait publié une nouvelle édition complètement remaniée et approfondie du Bienenbuch, en nous précisant que, si nous le désirions, nous aurions la possibilité de disposer gratuitement du document et des photos pour une éventuelle édition en français.

Après un travail de traduction assez laborieux, après les multiples corrections apportées et les différentes relectures, nous avons pu enfin faire imprimer l'ouvrage et ainsi tenir le délai de fin 2014 que nous nous étions fixés pour la parution en français de «L'apiculture – une fascination». Merci à tous ceux qui ont participé à ce travail, merci à nos collègues du VDRB qui se sont offerts aussi pour stocker gratuitement nos coffrets, dans toutes les conditions voulues de température et d'humidité idéales, en attendant qu'ils soient vendus.

Pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, je vous rappelle qu'il s'agit d'une traduction et non pas d'un ouvrage original en français, mais cette édition est considérablement augmentée en volume par rapport à la précédente. Réservez-lui donc un très bon accueil!

Formation des nouveaux conseillers apicoles et moniteurs éleveurs

Lancée en 2013, cette formation s'est étalée sur 5 samedis et s'est terminée en mai 2014. Ce sont donc 20 nouveaux conseillers apicoles et 31 nouveaux



moniteurs éleveurs, dont la liste figure dans la revue d'août 2014, qui ont suivi ce cours et qui sont maintenant prêts à mettre leurs connaissances et surtout à donner un peu de leur temps aux sociétés diverses en apportant leur pierre à l'apiculture romande. Je les remercie vivement d'avoir participé pleinement au cours, de manière très active, participative et régulière. Merci aux sections et fédérations d'avoir proposé des candidats aussi motivés. Il est évident que, si ces cours se sont si bien déroulés, nous le devons aussi à la qualité des intervenants que je remercie encore ici pour leur disponibilité et la qualité des cours dispensés.

En principe, ces cours reviennent chaque 5 ans, cela signifie que la prochaine volée sera formée en 2018-2019. C'est encore loin diront certains, mais pensez déjà à repérer les éventuels apiculteurs qui pourraient être aptes à occuper ces postes.

Bon vent à nos nouveaux conseillers apicoles et moniteurs éleveurs !

Déclarations des vols et déprédations

La question du contrôle des vols et déprédations a été posée lors de notre dernière AD à Colombier. Puisque les inspecteurs ne rendent plus ce service dans beaucoup de fédérations, qui va contrôler dorénavant les cas de vols et de déprédations ? Nous avons réfléchi à la question, sans trouver une solution miracle. Cependant, la logique veut que la personne qui effectue ce contrôle soit quelqu'un de la région où le cas s'est produit. Nous avons donc tout simplement pensé à reporter ce travail aux présidents des sections, à défaut un membre du comité, ou encore à un inspecteur qui le ferait à titre individuel, sans rémunération. Le dossier n'est pas clos, faites-nous part de vos idées, elles seront les bienvenues. En attendant, dans les cantons où les inspecteurs ne fonctionnent plus pour ces cas, ce seront les présidents des sections qui effectueront ces contrôles.

Formation de base, brevet fédéral d'apiculteur

Demande est faite par le comité de mettre sur pied un cours de formation commun aux différentes fédérations. Cela concerne aussi bien la matière à enseigner, la manière de le faire, la durée de la formation, en nombre de jours et d'années, etc. Bref, tous les aspects et besoins de la formation initiale devront être inventoriés, discutés et finalement adoptés dans toutes les fédérations. Il faudra bien sûr tenir compte des spécificités locales, mais, au moment où se met sur pied une formation au Brevet fédéral d'apiculteur, nous devons nous assurer que la formation de base de tous les apiculteurs romands repose sur un socle commun. Faute de quoi, les disparités et différences de la formation initiale pourraient être trop importantes lors des cours du brevet fédéral et rendre ainsi cette formation supérieure impossible à suivre pour certains apiculteurs.

Le 2^e objet du chapitre formation est le brevet fédéral d'apiculteur. C'est le % culturel de Migros qui permet de démarrer cette formation, mise sur pied en Suisse allemande d'abord, puis dans les autres régions linguistiques ensuite, si toutefois nous en sentons le besoin. Le «coup d'essai» a déjà eu lieu en 2014. La SAR est invitée à élaborer un concept et à mettre sur pied cette formation pour 2016, si possible. Nous allons donc, durant cette année, travailler à ce projet. Merci par avance de répondre «présent» si vous serez sollicités pour l'une ou l'autre tâche.

Marketing

En fin d'année 2014, l'Office fédéral de l'agriculture nous a fait parvenir les nouvelles directives fédérales concernant les aides financières.

Les subventions concernant les salons, expositions, manifestations telles qu'accordées jusqu'en 2014, sont annulées avec effet immédiat.

Dans le cadre de la campagne OQuaDu (Promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire) seules seront encore financées des mesures destinées à la promotion de la qualité d'un produit agroalimentaire.

Le miel label d'or fait partie de cette catégorie.

A compter de cette année, l'apiculteur-trice labellisé-e bénéficie des avantages suivants :

- analyses de miel ou de pollen à un prix préférentiel
- participation à un cours annuel de formation et de perfectionnement à un prix avantageux (pour contrôleurs de miel)
- participation à un cours annuel de formation et de perfectionnement à un prix avantageux (pour apiculteurs labellisés)
- premier contrôle d'exploitation gratuit pour nouveaux apiculteurs-trices labellisés
- rabais sur certains articles indispensables aux apiculteurs-trices labellisés

Des informations précises seront données dans les prochaines revues SAR.

Bibliothèque et archives

Notre bibliothèque, déposée à la Médiathèque du Valais, à Sion, comportant 2455 documents, est donc à ce jour complètement indexée. Vous pouvez emprunter les documents que vous désirez, sauf quelques rares exemplaires que vous devrez consulter sur place, cela pour des raisons de sécurité et de bonne conservation des documents. Les films et diapos de la SAR sont également déposés à la Médiathèque, mais à Martigny.

Les 9 cartons d'archives, déposés à l'époque à la bibliothèque ont été inventoriés et archivés aux Archives de l'Etat du Valais. Il ne reste aujourd'hui qu'à ravitailler ces divers fonds dont la SAR reste toujours propriétaire.

Ruchers de testage – stations de fécondation

Les règlements apisuisse sont clairs : les stations de fécondation doivent être équipées de souches à mâles dont les mères sont des filles de reines testées et primées. La SAR, dès le début, a mis sur pied des ruchers de testage. Nous avons aujourd'hui trouvé notre rythme de croisière. Les montants versés par la Confédération nous aident grandement pour l'exploitation de nos stations de fécondation et pour les testages. Il est vrai que ce travail est considérable, mais il doit être poursuivi malgré les difficultés du moment que sont les pertes hivernales de colonies.

Avec 7070 ruchettes apportées en 2014 dans l'une de nos 8 stations de fécondation A et dans notre station B, les apiculteurs romands ont renouvelé leur confiance dans l'organisation d'élevage de la SAR. Et ils ont raison ! Les ruchers de testage ont prouvé partout où ils ont été mis sur pied que la qualité globale du cheptel apicole a augmenté. On ne le voit pas immédiatement, mais, à la longue, nous pourrons le constater aussi en Romandie.

apisuisse

Jakob Troxler, président d'apisuisse, termine son mandat ce printemps. Nous le remercions pour son activité et sa disponibilité durant ces 4 ans passés à la tête de l'organisation faîtière de l'apiculture suisse, seule organisation reconnue par la Confédération. Bravo et merci Jakob ! Par rotation, la présidence devrait revenir à un collègue tessinois. Nous savons déjà que ce ne sera pas le cas, les candidats ne se pressant pas au portillon ! La proposition suivante sera faite à la prochaine AD apisuisse : le système de la présidence tournante est abandonné. Etant donné que nous devons être là où se prennent les décisions, le futur président d'apisuisse sera un apiculteur parlementaire fédéral dont le rôle sera de défendre l'apiculture et les apiculteurs au sein même du Palais fédéral, soit au Conseil National, soit au Conseil des Etats. La SAR ne doute pas que cette stratégie est la bonne, tant nous connaissons l'efficacité des différents lobbys au sein du Parlement fédéral, et surtout pour pouvoir suivre le devenir des motions et postulats adoptés en séance plénière dès qu'ils sont pris en charge par l'Administration fédérale !

Ruedi Ritter, qui a accompagné dès le début apisuisse dans sa création d'abord, puis dans la gestion d'apiservice sàrl ensuite, a décidé de faire valoir son droit à la retraite. C'est M^{me} Anja Ebener qui a été élue pour lui succéder. Aux remerciements à Ruedi pour l'énorme travail qu'il a effectué, j'ajoute toutes nos félicitations à M^{me} Ebener pour sa nomination à la tête d'apiservice et formule mes vœux pour un plein succès dans son activité.

Service sanitaire apicole

2014 fut la réelle première année d'activité du SSA. Nous disposons ainsi d'un organisme dont la bonne santé de l'abeille est l'objectif prioritaire. Le SSA a défini le concept sanitaire qui comporte une série d'aide-mémoires sur

les thèmes suivants: concept varroa, virus, maladies du couvain à déclaration obligatoire (loques), pesticides, pertes au fauchage, pratique apicole, etc. Quand tout sera mis au point, ces aide-mémoires pourront être téléchargés sur le site du SSA dans les 3 langues nationales. Avec le SSA, les apiculteurs dont les abeilles sont victimes d'intoxication peuvent compter sur un organisme qui prend leur cas en charge, de façon à établir les responsabilités. C'est ce qui s'est passé en 2014 à Zäziwil, où l'on a découvert du fipronil présent par erreur dans un produit de traitement dans lequel il ne devait pas se trouver! L'assainissement de ruchers atteints de loque, notamment, fait aussi partie du mandat du SSA, qui dispose du matériel nécessaire pour intervenir chez les apiculteurs. Vous pouvez aussi bénéficier de conseils en composant, comme plus de 200 apiculteurs l'ont fait l'an passé, le numéro de la hotline 0800 274 274. Le SSA participe aussi à de nombreuses réunions à travers tout le pays, ainsi qu'à des cours de formation de cadres apicoles.

Concours des ruchers

Malgré les modifications apportées il y a quelques années, nous constatons des difficultés de fonctionnement, avec la 3^e catégorie notamment. Finalement, le peu de participation, pour ne pas dire plus, nous laisse vraiment perplexes sur la nécessité d'organiser ces joutes apicoles amicales chaque année. Nous allons donc vous proposer une adaptation des règlements au point 8 de l'ordre du jour, en espérant que la participation sera meilleure ces prochaines années, faute de quoi nous serons amenés à prendre une mesure définitive...

Qualité du miel

Evidemment, le varroa et les virus qui lui sont associés font des ravages plus ou moins importants chaque année dans notre cheptel. Cela conduit certains apiculteurs à mettre en doute l'efficacité des moyens de traitement autorisés. Ils utilisent donc des produits non reconnus par Swissmedic. Chacun le sait, la sécurité alimentaire est aujourd'hui l'objet de toute l'attention des autorités, mais aussi des consommateurs, des journalistes, etc. Le moindre écart aux normes tolérées est dénoncé, souvent sur la place publique et pourrait causer un tort énorme, même aux apiculteurs consciencieux qui n'ont rien à se reprocher, si l'on venait à découvrir des substances interdites dans certains miels. Or ces produits non homologués en Suisse laissent tous des résidus dans le miel ou dans la cire, en quantité plus ou moins importante, selon la manière dont ils sont employés. Soyons donc attentifs, évitons d'introduire dans la ruche ces véritables poisons interdits d'utilisation en Suisse!

Assurance responsabilité civile

La SAR s'est intéressée de près à la couverture garantie par notre RC auprès d'Axa Winterthur assurances. Que couvre exactement cette assurance? Personne n'a pu nous le dire avec des exemples concrets. Cela se décide de cas en cas... Nous avons donc demandé une offre, pour les mêmes prestations

– que l'on ne connaît pas avant que le cas ne se soit produit et reconnu – à la Vaudoise Assurances. Il nous est apparu que le montant des primes à la Vaudoise était de plus de Fr. 900.– meilleur marché, pour les mêmes prestations. Impossible de vous donner des exemples précis de ce qui est couvert, là aussi. Nous avons donc dénoncé le contrat avec Axa Winterthur et signé un nouveau contrat avec la Vaudoise Assurances.

Comité

Nous prendrons congé tout à l'heure de deux de nos membres du comité et nous en accueillerons deux nouveaux. Ainsi va la vie. Le renouvellement des comités doit se faire, c'est vital pour chaque société, même si cela nous coûte de nous séparer de deux collègues avec qui nous formions une équipe très unie. Des têtes nouvelles, apportant des idées nouvelles, sont indispensables au bon développement de la société. Si chacun peut être satisfait (plus ou moins) du comité en place, chacun peut aussi se mettre gentiment en tête qu'un jour, ce sera aussi à son tour de se dévouer pour les autres. On ne peut pas toujours compter sur le voisin pour occuper une place au sein du comité ou en tant que représentant de la SAR dans diverses commissions apisuisse. J'ai employé le mot «dévouer» à dessein, car c'est bien de cela dont il s'agit. Nous parlerons de la durée maximum au sein du comité, ainsi que de certaines indemnités au point 8 de l'ordre du jour.

Pour terminer, je remercie ici tous les membres du comité pour leur excellente collaboration. Nous travaillons dans un climat de totale confiance, chaque fois avec la présence de Jakob Troxler, président apisuisse, à qui je souhaite déjà une belle retraite, et la participation également d'un représentant du SSA. Le comité SAR ne ferait rien sans les sociétés locales et les fédérations qui composent notre société. Que tous les responsables de ces sociétés reçoivent aussi nos remerciements pour leur travail. Je ne saurai oublier de remercier aussi la Commission d'élevage de la SAR, les moniteurs éleveurs, les conseillers apicoles et les inspecteurs pour leur travail.

C'est en tirant tous ensemble à la même corde, et surtout dans la même direction, que nous maintiendrons vivante l'apiculture en Romandie ! Le travail de tous porte d'ailleurs de beaux fruits : en effet, au 31 décembre 2014, notre société comptait 3214 membres. Il y a quelques années, nous en étions à moins de 3000. Nous ne courons évidemment pas après des chiffres, mais nous sommes satisfaits de constater que nous sommes toujours plus nombreux à détenir des abeilles et assurer ainsi la pollinisation, non seulement des espèces cultivées, mais aussi de toutes les espèces sauvages, dont personne ne s'occupe ou presque.

En ce début de saison apicole 2015, je vous souhaite beaucoup de plaisir avec vos abeilles, de beaux élevages, de belles fécondations et une magnifique récolte de miel !

Merci de votre attention.

François Juillard